

ÉPREUVE DE PRODUCTION ORALE

25 points

■ Consignes

Cette épreuve se déroulera en deux temps :

1. Exposé

À partir des documents proposés, vous préparerez un exposé sur le thème indiqué, et vous le présenterez au jury.

Votre exposé présentera une réflexion ordonnée sur ce sujet. Il comportera une introduction et une conclusion et mettra en évidence quelques points importants (3 ou 4 maximum).

Attention :

Les documents sont une *source documentaire* pour votre exposé.

Vous devez pouvoir en exploiter le contenu en y puisant des pistes de réflexion, des informations et des exemples, mais vous devez également introduire des commentaires, des idées et des exemples qui vous soient propres afin de construire une véritable *réflexion personnelle*.

En aucun cas vous ne devez vous limiter à un simple compte rendu des documents.

2. Entretien

Le jury vous posera ensuite quelques questions et s'entretiendra avec vous à propos du contenu de votre exposé.

■ Sujet n° 1 - Domaine : sciences

Thème de l'exposé : le réchauffement : état d'urgence ?

> Document n°1

Réchauffement. Pour eux, le non-respect de Kyoto est une atteinte aux droits de l'homme.

Climat de rébellion chez les Inuits

Par Carole DUFFRECHOU (Canada), *Libération*, lundi 15 décembre 2003

«C'est une question de vie ou de mort, martèle Sheila Watt-Cloutier. On ne sera pas des victimes impuissantes : on va se battre pour notre droit de subsistance.» Après un discours remarqué, mercredi à Milan, lors de la 9e conférence des Nations unies sur le climat, la présidente de la Conférence circumpolaire des Inuits (CCI) enfonce le clou. Elle confirme que l'organisation qui représente 155 000 Inuits du Canada, d'Alaska, du Groenland et de Russie envisage de déposer un recours juridique devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. La raison invoquée : la mise en péril du mode de vie ancestral du peuple Inuit, du fait des changements climatiques provoqués par les activités humaines.

«**Supermarché**». «Les gens s'inquiètent de la disparition des ours polaires d'ici 2070 parce qu'ils n'auront plus de banquise où aller chasser le phoque, mais les Inuits aussi font face à l'extinction pour les mêmes raisons et dans le même temps», met en garde Sheila Watt-Cloutier. Pour manger, «vous allez au supermarché, nous, nous allons sur la banquise. Manger ce qu'on chasse est au coeur de ce que signifie être Inuit. Quand on ne pourra plus chasser sur la glace, comment allons-nous nous définir ?» Considérant que leurs droits humains sont violés par les pays qui refusent de signer le protocole de Kyoto (Etats-Unis en tête), les Inuits songent à emprunter la voie juridique en invoquant la Déclaration des droits de l'homme de 1948. Une manière originale d'aborder la question du réchauffement planétaire qui pourrait inciter au dialogue. L'objectif étant de susciter un changement d'attitude et un engagement à long terme, et non d'obtenir une quelconque compensation financière, assure-t-on. Un procès, par ailleurs coûteux et technique, n'est pour l'instant pas envisagé.

Quant à la Commission qui étudiera leur cause, et qui sera invitée à venir constater sur place les impacts humains

des changements climatiques, elle n'a aucun pouvoir coercitif. Les Inuits attendent seulement d'elle une déclaration politique. «*On cherche à attirer l'attention du monde entier sur notre situation critique*», reconnaît la présidente de la CCI qui parle «*d'éduquer*» et «*d'informer*» les citoyens : «*C'est pour nous un bon moyen d'action, car même si on participe à des programmes onusiens sur l'environnement, on n'est toujours pas sur l'écran radar. Il s'agit de faire passer un message, et ce recours juridique aux droits de l'homme est une image très puissante.*»

John Keogak, 45 ans, chasseur à Sachs Harbour, reconnaît l'impact médiatique de la mesure, mais entretient peu d'illusions sur son efficacité. «*Les Etats-Unis ne vont probablement même pas écouter ce qu'on a à dire*», soupire-t-il. Cette communauté arctique d'une centaine d'âmes, isolée sur une île de la mer de Beaufort, a répertorié les changements observés depuis le début des années 90 : hivers moins rigoureux, hausse du niveau de la mer, formation de la glace plus tard dans la saison et dégel avancé, fonte du permafrost, arrivée de nouvelles espèces animales (rouges-gorges, saumons...). «*Il n'est désormais pas toujours possible d'aller sur la glace au moment des migrations des animaux et donc de pouvoir constituer nos stocks*», constate John Keogak, qui s'est déjà retrouvé pris au piège sur une plaque de glace détachée de la banquise. Il a dérivé pendant deux jours avant d'être secouru. «*Il faut aussi attendre plus longtemps avant que les fourrures des animaux soient d'une épaisseur convenable.*» Lui qui, enfant, suivait sa mère trappeur, peut encore aujourd'hui emmener son fils de 14 ans chasser, mais dit craindre la réduction des quotas de chasse pour les ours polaires. «*On se sent menacés. On ne sait pas à quoi va ressembler demain. Tout le monde ici ne parle que du temps qui change, et de la pollution, des voitures, des feux de forêts...*»

Documentation. Le recours devant la Commission des droits de l'homme qui devrait être officiellement validé par le conseil de la CCI au printemps pourrait nécessiter d'un à cinq ans de travaux de documentation avant d'être déposé. Les Inuits espèrent pouvoir s'appuyer sur un rapport qui sera remis en septembre 2004 aux huit pays du Conseil de l'Arctique. Ce sera l'étude la plus complète sur les changements climatiques régionaux. Ce document prévoit, à l'exception de la zone la plus proche du pôle Nord, la disparition des glaces permanentes de l'océan Arctique d'ici à la fin du siècle.

> Document n°2

Tiède sommet sur le réchauffement

Par Denis DELBECQ et Laure NOUALHAT, *Libération*, samedi 13 décembre 2003

Gueule de bois à Milan. La 9e conférence des Nations unies sur le climat s'est achevée hier, dans une ambiance mi-figue, mi-raisin. Tour d'horizon du bilan de ces douze jours de tractations.

Les plantations de forêt

C'est l'un des points essentiels du protocole de Kyoto. Il prévoit que les plantations de forêts sont déductibles des émissions de gaz à effet de serre (GES), puisque les arbres croissent en pompant le gaz carbonique dans l'air. Il faut planter deux arbres pour piéger les rejets liés au voyage aller-retour en avion d'une personne entre Milan et New York. Le sommet de Milan a permis de préciser ce que seront les «puits de carbone». Sont éligibles les forêts d'arbres de plus de deux mètres, dont le feuillage recouvre plus du dixième de la surface. Les écologistes n'ont pas réussi à faire exclure les plantations ne comportant qu'une seule essence, ni l'utilisation d'espèces «aliens» et de variétés transgéniques. En revanche, les Etats pourront refuser l'utilisation de ces arbres OGM en fonction de leur législation. Une clause qui a provoqué la colère des Etats-Unis.

La Russie se fait prier

Le pays, qui pèse 17 % des émissions de GES, doit impérativement ratifier le protocole de Kyoto pour que celui-ci entre en vigueur. Moscou a soufflé le chaud et le froid depuis plusieurs jours. Certains responsables craignent que le protocole ne handicape la croissance économique, tandis que d'autres mettent en avant les profits que rapporterait la vente de permis de polluer. Pour faire pression, l'Italie pourrait investir dans la réduction d'émission de GES en Russie, en cas de ratification. De son côté, la délégation américaine a tenté de persuader Moscou de ne pas approuver le texte, arguant que les technologies du futur permettraient de réduire les émissions de GES sans contrainte. Aucune décision russe n'est attendue avant l'élection présidentielle de mars.

Dissensions sur le fonds spécial

A Marrakech en 2001, 15 pays avaient décidé de créer un fonds spécial changements climatiques. Doté de 410 millions de dollars, il servira à financer l'adaptation des pays du Sud et le développement d'énergies propres. Ironie du sort, les riches membres de l'Opep souhaitent que ce fonds finance leur «diversification économique», rendue obligatoire par la chute à venir des exportations de pétrole. Grande-Bretagne et Allemagne refusent de participer si le fonds doit aider ces pays. La décision finale sera prise lors de la prochaine conférence à Buenos Aires.

Le combat des Inuits

«*Nous explorons la meilleure voie légale, probablement via le système interaméricain, en invoquant la déclaration des droits de l'homme de 1948.*» Sheila Watt-Cloutier, présidente de la Conférence circumpolaire des Inuits, a déclaré que les droits des 155 000 Inuits qui vivent au Canada, en Russie, au Groenland... sont menacés par le changement climatique. Les Inuits pourraient porter plainte contre les Etats-Unis.